



SÉNAT

Ce n'est que lorsque ce passé sera pris en compte qu'une coopération réciproquement avantageuse pourra se mettre en place entre la France et l'Algérie, tant sur le plan culturel qu'économique ou scientifique. Cette coopération devrait intégrer la question de la libre circulation des personnes qui ont très fréquemment des attaches familiales dans les deux pays.

Un traité d'amitié pourrait concrétiser la nouvelle base de ces relations.

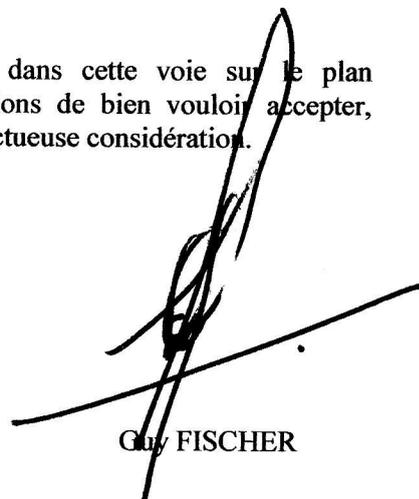
De plus, au moment où les peuples du Maghreb et du Proche-Orient manifestent leurs aspirations à la démocratie, à de vrais changements politiques et sociaux dans leurs pays, la France s'honorerait de s'inscrire positivement dans l'écriture de ce renouveau démocratique, de contribuer à de nouveaux rapports entre tous les peuples du sud de la Méditerranée.

La voix de la France dans le monde n'en serait que plus respectée et sa réputation de patrie des droits de l'Homme restaurée.

Persuadés que vous saurez conduire notre pays dans cette voie sur le plan diplomatique aussi bien qu'humain, nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, l'assurance de notre très respectueuse considération.



Nicole BORVO COHEN-SEAT



Guy FISCHER